

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2026

Délibération n° 12

Sports - Deuxième répartition de subventions - Conventions et avenants - Approbation

Date de la convocation : 12 juin 2026

Présidence de séance : Johanna ROLLAND – Maire

Secrétariat de séance : Aymeric SEASSAU

Présents : 61

M. AUCANT William, M. AZZI Elhadi, M. BÉNET Guillaume, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUTIN Patrice, M. BRASSART Adam, Mme BROSSEAU Laurence, Mme CERAN Anne-Lise, Mme CHALULEAU Cassandra, M. CHATEAU Olivier, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, M. CITEAU Simon, Mme CLAUTOUR Noémie, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, Mme COUSSINET NDIAYE Valérie, M. DANTEC Ronan, M. DECLERCQ Mathieu, Mme DELEZINIER Olivia, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, M. FLORIN-CAMAGNA Gaspard, Mme GARNIER Laurence, Mme GIRARDOT-MOÏTIE Chloé, M. GLEMAREC Yannick, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRIPPAY Ronan, M. GUINÉ Thibaut, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JARRIGE Raphaël, M. JOUIN Christophe, Mme LANGLOIS Pauline, M. LEGRAND Philippe, Mme LERAY Marie-Astrid, M. LONCHAMPT Patrick, Mme LUCAS Nadine, M. MARY Mathias, Mme NAEL Myriam, Mme NEVERS Karine, Mme OPPELT Valérie, Mme PORHEL TCHAPDA TANGANG Ginette, Mme PURMAH Clara, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TERTRAIS Bertrand, M. VERDIER Geoffroy, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, Mme YAH I Irina

Absents et représentés : 5

Mme CADERSAH Erika (pouvoir à M. AUCANT William), Mme DELALONDE Marieke (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim (pouvoir à Mme CLAUTOUR Noémie), M. TRICHET Frankie (pouvoir à Mme LANGLOIS Pauline)

Absents : 3

Mme BASSAL Aïcha, M. GAUTRAULT Corentin, M. TALLEDEC Denis

Adoptée

64 voix pour

1 voix contre

1 non-participation au vote : Mme BROSSEAU Laurence

Transmission en Préfecture le : 2 juillet 2026

Mise en ligne sur le site internet de la Ville de Nantes le : 2 juillet 2026

Signé électroniquement par :

Aymeric SEASSAU, Secrétaire de séance

Johanna ROLLAND, Maire

Délibération n°12

Conseil municipal du 19 juin 2026

Sports - Deuxième répartition de subventions - Conventions et avenants - Approbation

Madame Pauline LANGLOIS, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Ville de Nantes, dans son programme en faveur de l'égalité d'accès de toutes et tous à la pratique et du soutien aux associations sportives et clubs, envisage de procéder à une 2ème répartition de subventions au titre de l'année 2026, pour un montant total de 1 391 033 €.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 2 février 2024.

A) Détail de la répartition des aides

La répartition de ces aides financières par dispositif sera effectuée de la manière suivante :

Dispositif	Somme totale
Investissement	135 000 €
Manifestations sportives et parasportives	22 240 €
Fonctionnement – Plan Nantes Parasport	3 807 €
Fonctionnement – Plan Nantes Nautisme	151 858 €
Fonctionnement exceptionnel	343 300 €
Fonctionnement entretien courant équipements sportifs	45 600 €
Sport de haut niveau	276 860 €
Sport de haut niveau – missions d'intérêt général	310 200 €
Fonction sociale et de solidarité du sport	27 500 €
Emplois aidés	3 311 €
Subvention Sportive Commune	4 357 €
Subvention Sportive Commune – associations scolaires et universitaires	67 000 €

La répartition détaillée et motivée de ces subventions figure dans les tableaux joints en annexe n° 1. Elles seront imputées en investissement au chapitre 204 pour un montant total de 135 000 € et en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonctions 326.13 et 30.10, pour un montant total de 1 256 033 €.

Cette 2^{ème} répartition des subventions concerne plusieurs dispositifs dont principalement :

- *Investissement*

Les associations ci-dessous ont présenté des projets concernant une opération de travaux et des acquisitions de matériel sportif :

- L'association des courses hippiques de Nantes a présenté son projet de rénovation du bâtiment de la tribune de l'hippodrome du Petit Port à Nantes pour des travaux d'étanchéité de la toiture, de sécurisation des murs et d'amélioration de la performance énergétique par le remplacement des menuiseries et du système de chauffage. La réalisation des travaux est prévue en deux tranches en 2026 et 2027 pour une durée globale de 13 mois avec une mise en service prévue fin avril 2027. Le coût global de l'opération est estimé à 1,3M€ HT. Il est proposé de soutenir le projet global à hauteur de 200 000 € dont 100 000 € en 2026 et 100 000 € en 2027 (cf. convention en annexe 37) ;
- L'association sportive et culturelle Bonne Garde est gestionnaire de ses équipements notamment le gymnase Jean-Yves Leroy situés 20 rue Frère Louis à Nantes. Cet équipement structurant implanté dans le quartier sud accueille près de 1 500 adhérents ainsi que des classes d'élèves d'établissements scolaires du quartier. L'ASC Bonne Garde a présenté son projet de remplacement de matériel gymnique (fosse de réception, tapis, câblerie, ...) et d'installation d'un système de contrôle d'accès au gymnase. Le coût global prévisionnel s'élève à 52 510 € TTC. Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € pour participer au financement du renouvellement de matériel et de sécurisation du gymnase (cf. avenant en annexe 14) ;
- *Plan Nantes Nautisme*

Il est proposé d'attribuer les soldes des subventions 2026 pour le fonctionnement de 6 clubs signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs Nantes Nautisme (voile, aviron et canoë-kayak). La répartition par club de l'enveloppe d'un montant global de 151 858 € est précisée en annexe 1.

- *Fonctionnement exceptionnel*

L'association Sportive Toutes Aides (ASTA) a participé aux championnats d'Europe de patinage sur roulettes artistique qui se sont déroulés à Conegliano (Italie) du 30 avril au 2 mai 2026. 7 patineuses de l'ASTA ont ainsi participé au « show juniors » et « seniors ». Une subvention exceptionnelle de 800 € est proposée pour participer au financement du déplacement de ce groupe.

L'association Handball Club Nantais s'est mise d'accord avec l'association Nantes Loire Féminin Handball pour l'intégrer à compter de cette saison 2026-2027 afin d'assurer sa pérennité. Pour mémoire ce club était temporairement cette saison sous la tutelle de la ligue régionale de handball à la suite de la défection à l'été 2024 de son principal mécène. Le club féminin représente 235 licenciés dont 15 pratiquants hand-adapté. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30 000 € au Handball Club Nantais pour la reprise de l'ensemble des équipes et des activités du club féminin (cf. convention en annexe 31).

L'association Glisse Urbaine Métropolitaine (GUM), créée le 14 mars 2024 gère l'équipement sportif le skatepark (situé 9 allée des vinaigriers à Nantes) et développe les pratiques de glisse urbaine (BMX, roller, skate, trottinette, etc). Il est proposé de lui attribuer une première partie de subvention d'un montant de 312 500 € affectée au fonctionnement du skatepark pour le début de la saison 2026-2027. En outre, une subvention d'investissement de 10 000 € est également proposée pour le renouvellement de modules de skate et les travaux d'entretien durable de l'équipement (cf. convention en annexe 35).

- *Sport de haut niveau*

Il est proposé d'attribuer les premières parties de subventions pour le fonctionnement du début de la saison 2026-2027 de 19 clubs nantais dont les équipes féminines et masculines évoluent en division nationale dans des disciplines reconnues de haut niveau par le Ministère des sports. La répartition par club de l'enveloppe globale qui s'élève à 276 860 € est détaillée dans le tableau en annexe 1. En outre, les secondes parties de subventions pour la fin de la saison 2026-2027 seront proposées et soumises au vote lors du premier Conseil municipal de l'année 2027.

- *Sport de haut niveau – missions d'intérêt général*

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 113-2 du Code du sport, il est notamment proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 112 000 € pour la Société par Actions Simplifiée (SAS) Hockey Pro Nantes dans le cadre des missions d'intérêt général (MIG) (actions de formation, de prévention, d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale) assurées par le club de hockey sur glace pour le début de la saison 2026-2027 ;
- 198 200 € pour la Société par Actions Simplifiée (SAS) Stade Nantais dans le cadre de missions d'intérêt général (actions de formation, de prévention, d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale) assurées par le club de rugby et pour le début de la saison 2026-2027.

B) Annulation d'une manifestation sportive – restitution de subvention

L'association 44 We Ball avait sollicité une subvention pour l'organisation de son tournoi annuel de street basket « ball so hard » programmé les 27 et 28 juin 2026. Dans ce cadre, l'association a perçu une subvention de 7 125 € votée par le Conseil municipal le 30 janvier 2026.

L'association ne sera pas en mesure d'organiser cette manifestation sportive et a donc annulé l'édition 2026 de ce tournoi. Il est proposé de procéder au retrait de cette subvention et de demander à l'association 44 We Ball la restitution de la subvention d'un montant de 7 125 € par chèque ou par virement à l'ordre du Trésor public.

C) Conventions et avenants

Pour le vote des subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités locales sont tenues de contractualiser les aides apportées aux clubs. Cette obligation résulte de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ainsi, des avenants aux conventions existantes relatives à la saison sportive 2025-2026, sont proposés avec les clubs suivants :

ASSOCIATION DOJO NANTAIS	annexe 2
ASSOCIATION NANTES LOIRE FEMININ HANDBALL	annexe 3
ASSOCIATION NANTES HOCKEY GLACE	annexe 4
LES NEPTUNES DE NANTES VOLLEY ASSOCIATION	annexe 5
ASSOCIATION POUR PROMOTION COURSE CROISIERE	annexe 6
ASSOCIATION SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST	annexe 7
ASSOCIATION CLUB VOILE AMITIÉ NATURE	annexe 8
ASSOCIATION CERCLE DE L'AVIRON DE NANTES	annexe 9
ASSOCIATION CLUB LÉO LAGRANGE NANTES AVIRON	annexe 10
ASSOCIATION UNIVERSITÉ NANTES AVIRON	annexe 11
ASSOCIATION NANTES ATLANTIQUE CANOË KAYAK	annexe 12
ASSOCIATION OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF NANTAIS	annexe 13
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE BONNE GARDE	annexe 14
ASSOCIATION DON BOSCO SPORTS NANTES	annexe 15

Et des conventions à conclure pour la saison 2026-2027 sont proposées avec les clubs suivants :

ASSOCIATION NANTES BASKET HERMINE	annexe 16
ASSOCIATION NANTES GYM	annexe 17
ASSOCIATION DOJO NANTAIS	annexe 18
ASSOCIATION RACING CLUB NANTAIS	annexe 19
ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE PORT COMMUNEAU MOULIN	annexe 20
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT ROGATIEN	annexe 21
ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NATATION NANTES	annexe 22
ASSOCIATION NEC ESCRIME	annexe 23
ASSOCIATION LA NANTAISE	annexe 24
ASSOCIATION NANTES TENNIS DE TABLE	annexe 25
ASSOCIATION NANTES SAINT JOSEPH TENNIS DE TABLE	annexe 26
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT MEDARD DE DOULON	annexe 27
ASSOCIATION HOCKEY CLUB DE NANTES	annexe 28
ASSOCIATION SNUC TENNIS	annexe 29

ASSOCIATION NANTES NATATION	annexe 30
ASSOCIATION HANDBALL CLUB NANTAIS	annexe 31
ASSOCIATION NANTES HOCKEY GLACE	annexe 32
SOCIETE HOCKEY PRO NANTES (missions d'intérêt général)	annexe 33
SOCIETE STADE NANTAIS (missions d'intérêt général)	annexe 34
ASSOCIATION GLISSE URBAINE MÉTROPOLITAINE	annexe 35
ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE BELLEVUE FOOTBALL	annexe 36
ASSOCIATION DES COURSES HIPPIQUES DE NANTES	annexe 37

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement en faveur de clubs sportifs selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 1 391 033 €, et le cas échéant la signature des avenants et conventions correspondants (annexes 2 à 37) ;
2. approuve le retrait d'une subvention de 7 125 € à reverser par l'association 44 WE BALL à la Ville de Nantes ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.